

## Prévention de la violence armée dans la région métropolitaine

### Living Lab (Laboratoire vivant)

#### En résumé

<b>Année de concours :</b>	2023-2024
<b>Volet offert :</b>	Living Lab
<b>Date limite (prédemande) :</b>	Mercredi le 28 septembre 2022, 16 h
<b>Date limite (demande) :</b>	Mercredi le 18 janvier 2023, 16 h
<b>Montant :</b>	Maximum 570 000 \$ incluant les FIR
<b>Nombre de subvention offerte :</b>	1
<b>Durée du financement :</b>	Maximum 3 ans
<b>Annonce des résultats :</b>	Semaine du 27 mars 2023

#### Proposé par :

**Le Secrétariat à la région métropolitaine (SRM) – Ministère des Affaires municipales  
et de l’Habitation (MAMH)**

**et le Fonds de recherche du Québec – Société et culture (FRQSC)**

## Table des matières

1. Objectifs .....	3
2. Contexte .....	4
3. Besoins de recherche .....	5
4. Conditions du concours et de la subvention .....	6
5. Processus et critères d'évaluation .....	9
6. Dépôt de la prédemande et de la demande de financement .....	12
7. Dates importantes .....	13
8. Renseignements .....	14
9. Annexe 1 — Précision sur les documents à joindre dans les formulaires .....	15
10. Annexe 1 — Précisions sur les conditions entourant la propriété intellectuelle à l'intention des récipiendaires et des partenaires des partenaires .....	18
11. Annexe 2 — Dépenses admissibles .....	20
12. Annexe 3 – Note de clarification pour la participation des personnes des milieux de pratique .....	22
13. Annexe 4 — Grille de signification des notes utilisée au FRQSC .....	24

# 1. Objectifs

Le Fonds de recherche du Québec — Société et culture (FRQSC) et son partenaire, le Secrétariat à la région métropolitaine (SRM) — Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) invitent la communauté scientifique à répondre à cet appel de propositions visant à :

- En collaboration étroite avec le milieu, expérimenter les pratiques ou les approches les plus susceptibles de prévenir la violence armée ainsi que de contribuer au maintien d'un milieu de vie sécuritaire dans la région métropolitaine, en ciblant l'Est de Montréal et plus particulièrement les arrondissements du Nord-Est (Saint-Michel, Montréal-Nord, Rivière-des-Prairies, Saint-Léonard et Anjou);
- Favoriser la mise en lumière ainsi que l'émergence de pratiques ou d'approches innovantes en matière de prévention de la violence armée sur le territoire ciblé grâce à l'implication des parties prenantes (organisations privées, publiques ou communautaires, représentantes et représentants de divers paliers gouvernementaux, citoyennes et citoyens, chercheuses et chercheurs, etc.) ;
- Encourager le partage continu des savoirs et d'outils pour mieux soutenir les parties prenantes dans un contexte d'actions ou d'interventions plurielles et intersectorielles ;
- En partenariat avec les milieux de pratique, permettre la conduite de recherches orientées vers des solutions pouvant avoir des retombées rapides et concrètes pour le milieu.

Le Living Lab met les actrices et acteurs clés au centre de la démarche et a pour vocation de jouer un rôle d'incubateur. Ainsi, conçue comme une approche de « recherche en innovation ouverte qui promeut un processus de cocréation avec les usagères et usagers finaux dans des conditions réelles »<sup>1</sup>, l'approche de type Living Lab doit :

- Permettre d'apporter des solutions innovantes, durables et socialement acceptables à travers l'expérimentation, avec la contribution de l'ensemble des parties prenantes, et ce, dans des contextes de vie réelle ;
- Faciliter les collaborations entre le milieu académique et les organismes du milieu, incluant les décideuses et décideurs ;
- Avoir un impact sur l'avancement des connaissances et sur la résolution de problèmes sociaux, économiques, culturels et technologiques ;
- Favoriser le partage de connaissances en continu (données, processus, pratiques, outils, etc.).

Le FRQSC et le Secrétariat à la région métropolitaine (SRM) souhaitent ainsi permettre la création et la consolidation de partenariats entre la communauté scientifique, les organismes et instances intervenant dans les milieux ainsi que les personnes vivant dans le Nord-Est de Montréal, en vue de mieux prévenir la violence armée et ultimement, de contribuer au maintien d'un milieu de vie sécuritaire pour toutes et tous.

---

<sup>1</sup> <https://www.montreal-invivo.com/wp-content/uploads/2019/12/livre-blanc-ll-umvelt-final-mai-2014.pdf> ; Le Fonds reconnaît qu'il existe une variété de définition du « Living Lab » dans la communauté académique. Les propositions pourront adopter ou proposer leur propre définition. Elles devront toutefois offrir une démonstration claire de leur capacité à permettre l'atteinte de chacun des objectifs énoncés dans cette section de même que de chacun des besoins énoncés à la section 3.

## 2. Contexte

Depuis 2016, une augmentation de la violence est observée dans la métropole, d'autant plus exacerbée depuis le début de la pandémie. La région métropolitaine est particulièrement touchée par des fusillades. Dans la foulée des récents événements, le gouvernement du Québec a annoncé, le 23 septembre 2021, le déploiement de la Stratégie québécoise de lutte contre la violence liée aux armes à feu. Cette stratégie prévoit, entre autres, de soutenir le développement des connaissances afin de disposer d'une meilleure compréhension des phénomènes associés à la violence armée.

Afin de donner suite à cet engagement du gouvernement du Québec, et en complément des mesures en prévention déjà annoncées par le ministère de la Sécurité publique et les autres ministères concernés, la ministre responsable de la Métropole et de la région de Montréal souhaite mettre à contribution l'expertise scientifique québécoise afin de faire avancer une réflexion globale sur le déploiement des actions de prévention et d'intervention à mettre en œuvre. L'objectif est de générer de nouvelles pistes d'action structurantes afin d'appuyer et de prioriser les actions posées par le gouvernement du Québec et ses partenaires dans la métropole. De fait, la violence observée dans la région métropolitaine au cours des dernières années s'incarne de différentes façons et revêt de multiples dimensions qu'il importe de bien comprendre pour mieux agir sur le phénomène.

Plusieurs travaux ont déjà été menés au cours des dernières décennies afin de comprendre la diversité des phénomènes de violence affectant le territoire montréalais. Ceux-ci ont nourri — et continuent à influencer — l'intervention des acteurs et actrices en prévention. Dans le contexte de la montée de la violence armée en cette sortie de crise pandémique, la mise en commun des expertises de la communauté académique et du terrain pour expérimenter des pratiques et des approches les plus susceptibles de contribuer au maintien d'un milieu de vie sécuritaire apparaît comme une avenue porteuse. Le FRQSC et le Secrétariat à la région métropolitaine interpellent donc la communauté scientifique du Québec par le biais de cet appel de propositions. Le programme Actions concertées du FRQSC a en effet été identifié comme le meilleur véhicule susceptible d'aider le gouvernement du Québec à atteindre ses objectifs en la matière. Il a pour visée de répondre aux besoins de connaissances du milieu utilisateur, d'accompagner l'innovation sociale et de soutenir l'avancement et le partage des savoirs, permettant aux milieux de la décision et de l'intervention d'être mieux informés et de prendre des décisions s'appuyant sur des données et connaissances issues de la recherche. C'est dans ce contexte qu'a été lancé, le 19 mai dernier, un premier appel de propositions visant la création d'une Chaire de recherche sur la prévention de la violence armée. La mise sur pied d'un Living Lab est une initiative qui s'inscrit en complémentarité avec la création de la Chaire<sup>2</sup>.

Pour l'implantation d'un Living Lab, le territoire de l'Est de Montréal et plus particulièrement les arrondissements du Nord-Est (Saint-Michel, Montréal-Nord, Rivière-

---

<sup>2</sup> Le concours *Chaire de recherche Prévention de la violence armée dans la région métropolitaine* et le présent concours étant indépendants, il est possible de déposer une pré-demande et une demande à titre de chercheur principal ou chercheuse principale dans chacun de ces concours. Chacune des demandes doit cependant être autoportante.

des-Prairies, Saint-Léonard et Anjou) a été identifié comme le plus fécond pour ce type d'expérimentation. Cette orientation fait écho aux priorités du gouvernement du Québec et de la Ville de Montréal qui ont signé, en 2018, la Déclaration pour revitaliser l'Est de Montréal<sup>3</sup> dont l'un des axes principaux est l'amélioration des milieux de vie. En outre, les arrondissements du Nord-Est partagent de nombreuses caractéristiques sociodémographiques et géographiques. Ce secteur est celui où les événements violents, particulièrement ceux liés aux armes à feu, sont les plus récurrents au cours des dernières années.

---

### 3. Besoins de recherche

Outre la réponse à l'objectif général et aux objectifs spécifiques en lien avec le volet Living Lab énoncés dans la section 1, les propositions déposées dans le cadre du présent concours devront permettre d'aborder chacune des dimensions suivantes :

#### **A. Capitaliser sur les forces des milieux**

- Recenser et mettre en lumière les pratiques émergentes et prometteuses déjà expérimentées ou implantées sur le territoire visé ou dans des milieux ayant des caractéristiques similaires ;
- Tenir compte des expertises et structures déjà en place afin de favoriser une posture de réflexivité pour soutenir le ou les milieux dans l'évaluation et l'amélioration en continu des pratiques en lien avec la prévention de la violence armée ;
- Permettre l'identification des innovations susceptibles d'être porteuses pour d'autres milieux/contextes ;

#### **B. Soutenir et renforcer les approches et actions intersectorielles<sup>4</sup> et interprofessionnelles des parties prenantes**

Expérimenter les avenues les plus porteuses pour soutenir et renforcer la concertation et la coordination entre les différents secteurs, corps professionnels et instances interpellées et engagés dans la prévention de la violence armée dans le ou les milieux.

#### **BESOINS TRANSVERSAUX**

Les propositions devront tenir compte des balises suivantes :

- Cibler l'Est de Montréal et plus particulièrement les arrondissements du Nord-Est (Saint-Michel, Montréal-Nord, Rivière-des-Prairies, Saint-Léonard et Anjou) ;

---

<sup>3</sup> <https://www.quebec.ca/gouvernement/politiques-orientations/revitalisation-est-montreal>

<sup>4</sup> Les secteurs réfèrent ici aux différents secteurs d'activité de l'État.

- Être centrées sur la population des jeunes (depuis le second cycle du primaire jusqu'à 29 ans<sup>5</sup>) ;
- Permettre une lecture globale du phénomène en captant tant la violence commise que la violence subie et leurs interactions ;
- Témoigner d'un effort de captation de la diversité des populations visées (ex. : ne pas cibler une seule sous-population ou un seul sous-groupe<sup>6</sup>) ;
- Témoigner d'un effort d'intégration des parties prenantes aux différentes étapes du processus de recherche, de la définition des besoins de connaissances (co-construction) à l'appropriation des résultats de recherche, dans un souci de respect et d'ouverture à la grande diversité des approches, des méthodologies, des cultures et des savoirs représentés.

Par ailleurs, en cohérence avec l'engagement des Fonds de recherche du Québec en matière d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI), les personnes qui souhaitent déposer des propositions dans le cadre de ce concours devront témoigner d'un effort pour privilégier les principes d'EDI dans le contexte de leurs activités de recherche.

## 4. Conditions du concours et de la subvention

<b>Volet</b>	<b>Durée</b>	<b>Montant total maximal pour la recherche</b>	<b>Somme additionnelle maximale pour FIR</b>	<b>Total de la subvention incluant les FIR</b>
<i>Living Lab</i>	3 ans	448 818 \$	121 182 \$	570 000 \$

### **Caractéristiques du concours**

- Le montant de la subvention inclut les frais pour la participation à des activités de partenariat, de mobilisation, de transfert des connaissances et de diffusion de la recherche, y compris les rencontres de suivi et de transfert des connaissances organisées par le Fonds.
- Les frais indirects de recherche (FIR ; [RGC](#), section 8.2) permettent de couvrir les frais généraux des établissements universitaires et collégiaux gestionnaires de la subvention. Ils leur sont versés directement.
- Un dégagement de tâche par année est autorisé pour la chercheuse principale ou le chercheur principal. De plus, les personnes des milieux de pratique agissant à titre de cochercheuse ou de cochercheur qui répondent au statut 4c)<sup>7</sup> pourront bénéficier

<sup>5</sup> La définition de la jeunesse s'appuie sur celle de la Politique jeunesse du Québec, qui couvre la réalité des jeunes de 15-29 ans mais qui admet d'étendre le rayon aux 12-35 ans pour avoir une visée préventive ou pour soutenir certaines transitions particulières. Compte tenu de l'objet du Living Lab, qui traite de prévention de la violence, le deuxième cycle du primaire a été intégré. Si cette balise devait être restreinte ou élargie par les candidat.e.s, leur proposition devra être bien argumentée et appuyée afin de permettre aux 2 comités d'évaluation de juger de la pertinence et de l'impact de ce choix sur les retombées des travaux du Living Lab.

<sup>6</sup> Les choix de population, groupes ou sous-groupes effectués par les candidat.e.s devront être bien argumentés et appuyés afin de permettre aux 2 comités d'évaluation de juger de la pertinence et de l'impact de ces choix sur les retombées des travaux du living lab.

<sup>7</sup> Voir la section Définitions – Statuts et rôles des [RGC](#)

d'un dégage­ment de leur tâche. Ces montants sont à prévoir à l'intérieur de l'enveloppe disponible.

- Les chercheuses et chercheurs de collège inscrits dans une demande de subvention à titre de chercheuse principale ou chercheur principal ou de cochercheuse ou cochercheur peuvent bénéficier d'un montant statutaire de 7 000 \$ par an et demander un dégage­ment de la tâche d'enseignement en vertu du programme [Dégage­ment d'enseignement pour la recherche au collégial](#). Les personnes qui désirent se prévaloir de ce supplément sont invitées à lire les règles complètes de ce programme et à consulter l'annexe 1.

### **Admissibilité**

L'admissibilité de la prédemande et de la demande de financement ainsi que des chercheurs et chercheuses<sup>8</sup> est déterminée par le Fonds sur la base des informations et des documents reçus à l'heure et la date limites du concours. Elle doit être maintenue pendant toute la durée du financement, en cas d'octroi. À tout moment du processus, une candidature peut être déclarée non admissible.

Seuls les projets de type Living Lab sont admissibles dans le cadre de ce concours. Les équipes peuvent inclure des recensions d'écrits (revues critiques, revues réalistes, etc.) dans la description de leur projet, si celles-ci s'avèrent utiles à nourrir les travaux en lien avec leur living lab.

### **Chercheur principal ou chercheuse principale**

Seules les personnes répondant au statut 1, 2 ou 3 se qualifient pour ce rôle :

- Chercheur ou chercheuse universitaire (1) ;
- Chercheur universitaire clinicien ou chercheuse universitaire clinicienne (2) ;
- Chercheur ou chercheuse de collège détenant un doctorat (3).

### **Cochercheurs ou cochercheuses**

Peuvent être cochercheur ou cochercheuse, et en nombre illimité, des personnes répondant aux statuts suivants :

- Chercheur ou chercheuse universitaire (statut 1) ;
- Chercheur universitaire clinicien ou chercheuse universitaire clinicienne (statut 2) ;
- Chercheur ou chercheuse de collège détenant un doctorat (statut 3) ;
- Autres statuts en recherche (4) ;
  - 4a) Chercheur ou chercheuse d'un établissement gouvernemental reconnu par les FRQ ;
  - 4b) Chercheur ou chercheuse d'une organisation du secteur gouvernemental non reconnue par les FRQ ou privé ;
  - 4c) Personne des milieux de pratique ;
  - 4d) Artiste ;

---

<sup>8</sup> La définition des statuts en recherche et des rôles est présentée dans les [RGC](#)

4e) Personne contribuant à titre individuel.

### **Composition de l'équipe**

L'équipe de recherche (incluant le chercheur principal ou la chercheuse principale) doit compter au moins 4 personnes répondant à l'un des statuts en recherche suivant :

- Chercheur ou chercheuse universitaire (statut 1) ;
- Chercheur universitaire clinicien ou chercheuse universitaire clinicienne (statut 2) ;
- Chercheur ou chercheuse de collège (statut 3).

De plus, il est **obligatoire** d'avoir au sein de l'équipe au moins 2 personnes répondant au statut en recherche suivant :

- 4c) Personne des milieux de pratique.

Pour connaître les exigences et les informations spécifiques relatives aux cochercheurs et cochercheuses, veuillez consulter l'[annexe](#) prévue à cet effet.

### **Collaborateurs ou collaboratrices**

La chercheuse principale ou le chercheur principal peut s'adjoindre des collaboratrices et collaborateurs répondant à tous les statuts relatifs aux subventions, tels que définis par les RGC ainsi que des chercheurs et chercheuse hors Québec. En revanche, les personnes répondant aux statuts en formation ne sont pas admissibles à ce rôle.

La chercheuse principale ou le chercheur principal doit présenter, dans les documents soumis pour évaluation, le rôle et la contribution spécifique de chacune de ces personnes.

### **Autres conditions du concours**

- Cette *Action concertée* permettra d'offrir une subvention sous le volet Living lab.
- Le début de la période de subvention est établi au 1<sup>er</sup> avril 2023 et sa durée de 3 ans.
- **Dans le cadre de ce concours, une seule prédemande et une seule demande de subvention peuvent être déposées à titre de chercheuse principale ou de chercheur principal, tous volets confondus.**
- **Le concours Chaire de recherche *Prévention de la violence armée dans la région métropolitaine* et le présent concours étant indépendants, il est possible de déposer une prédemande et une demande à titre de chercheur principal ou chercheuse principale dans chacun de ces concours. Chacune des demandes doit cependant être autoportante.**
- La prédemande et la demande de financement sont rédigées de préférence en français, mais elles peuvent l'être également en anglais. Toutefois, le titre et le résumé du projet doivent obligatoirement être rédigés en français. Ceux-ci pourraient être utilisés à des fins de promotion et de diffusion par le Fonds.
- Cette *Action concertée* est soumise à l'ensemble des règles établies par les FRQ dans leurs [Règles générales communes](#) et dans le [programme Actions concertées](#) du FRQSC.

## **Conditions de la subvention**

- Cet appel de propositions s’inscrivant dans le cadre du [programme Actions concertées](#), la chercheuse principale ou le chercheur principal qui recevra un financement **doit** participer aux **rencontres de suivi** annuelles prévues dans le programme. À ces rencontres sont conviés les membres de l’équipe ou des équipes financées, le ou les partenaires de l’Action concertée et un ou plusieurs membres du FRQSC. Organisées et animées par le Fonds, ces rencontres permettent de comprendre les projets en cours, de suivre leur évolution et d’envisager au fur et à mesure les retombées possibles des résultats. Le refus d’y participer pourrait entraîner une suspension des versements de la subvention. À moins qu’elles ne se tiennent par visioconférence, ces rencontres se tiennent à Québec et parfois à Montréal.
- Les personnes titulaires d’une subvention à la suite de ce concours devront indiquer, dans tout rapport, article ou communication que la recherche a été subventionnée par le Fonds de recherche du Québec — Société et culture, en collaboration avec le **Secrétariat à la région métropolitaine — ministère des Affaires municipales et de l’Habitation**, dans le cadre du [programme Actions concertées](#).
- Au terme de la subvention, un Rapport de recherche, présentant les résultats du projet, doit être déposé au plus tard 3 mois après la fin de la période d’octroi. Ce rapport devra s’inspirer du [Guide de rédaction du rapport de recherche des Actions concertées](#). **Toutes les sections de ce rapport doivent être rédigées en français**. Une portion représentant 25 % de la dernière année de la subvention sera retenue jusqu’à l’approbation de ce rapport par le FRQSC.
- Le « rapport final » (de nature administrative, à remplir dans FRQnet) devra également être complété, mais dans un second temps, soit 6 à 9 mois après le dépôt du dernier rapport financier annuel, afin de permettre au Fonds et à ses partenaires de documenter l’impact des subventions offertes.
- Après le dépôt du rapport de recherche, le FRQSC organise une rencontre de transfert des connaissances visant à faire connaître les résultats à un public plus large de personnes utilisatrices potentielles. Elle se tiendra par visioconférence. La chercheuse principale ou le chercheur principal devra y participer.

---

## 5. Processus et critères d’évaluation

Les personnes intéressées par l’opportunité de financement offerte dans le présent concours doivent obligatoirement remplir le formulaire de prédemande et de demande de financement dans le Portfolio électronique FRQnet de la chercheuse principale ou du chercheur principal.

Le processus d’évaluation se déroule en 2 étapes :

- L’évaluation de pertinence (prédemande) – évaluation par les partenaires de l’action concertée ;

- L'évaluation scientifique (demande de financement) – évaluation par les pairs.

Seules les personnes dont la candidature est retenue à l'étape d'évaluation de pertinence (prédemande) seront invitées à déposer une demande de financement complète.

Pour connaître la nature et les objectifs spécifiques à chacun de ces comités d'évaluation ainsi que pour de plus amples informations à propos de la préparation et de l'évaluation des demandes, les personnes intéressées sont invitées à consulter les règles du [programme Actions concertées](#).

## **Évaluation de la prédemande**

L'approbation institutionnelle n'est pas requise à l'étape de la prédemande.

La prédemande est une étape éliminatoire et elle est assortie d'un seuil global de passage de 70 %.

Les critères et sous-critères d'évaluation de la prédemande sont les suivants :

<b>Living Lab</b>		
<b>Critères</b>	<b>Sous-critères</b>	<b>Pondération</b>
<b>Adéquation du projet aux objectifs et aux besoins énoncés dans l'appel de propositions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pertinence du projet au regard des objectifs de l'appel de propositions</li> <li>• Réponse du projet aux besoins inscrits dans l'appel de propositions</li> <li>• Effort d'appropriation des besoins énoncés dans l'appel de propositions</li> </ul>	<p><b>40 points</b></p> <p>Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70 %</p>
<b>Retombées anticipées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Applicabilité des résultats attendus</li> <li>• Impact potentiel des retombées pour l'orientation et l'application de politiques et de programmes publics</li> </ul>	<p><b>30 points</b></p>
<b>Mobilisation des connaissances et liens partenariaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ampleur et qualité de la stratégie de <a href="#">mobilisation des connaissances</a> auprès des différents utilisateurs potentiels des résultats de la recherche, incluant les partenaires de l'Action concertée</li> <li>• Implication et degré de collaboration des partenaires du milieu et des utilisateurs potentiels des résultats de la recherche, incluant les partenaires de l'Action concertée</li> </ul>	<p><b>30 points</b></p> <p>Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70 %</p>

Les recommandations du comité de pertinence sont transmises au comité d'évaluation scientifique. Les personnes qui déposent une demande de financement doivent donc tenir compte des suggestions et des commentaires proposés à cette étape. Sinon, elles doivent justifier dans la demande de financement leur choix de ne pas le faire.

## Évaluation de la demande de financement

L'approbation institutionnelle est obligatoire à cette étape.

L'évaluation des demandes est assortie d'un seuil global de passage de 70 %.

Les critères et sous-critères d'évaluation pour les demandes de financement sont les suivants :

<b>Living Lab</b>		
<b>Critères</b>	<b>Sous-critères</b>	<b>Pondération</b>
<b>Projet</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contribution au développement, à l'expérimentation et à l'amélioration des pratiques</li> <li>• Originalité et contribution à l'avancement des connaissances</li> <li>• Clarté de la problématique, pertinence de l'approche théorique et précision des objectifs poursuivis</li> <li>• Pertinence, rigueur et justification de l'approche méthodologique</li> <li>• Réalisme des prévisions budgétaires et du calendrier</li> <li>• Prise en compte des commentaires du comité de pertinence</li> </ul>	<p><b>30 points</b></p> <p>Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70 %.</p>
<b>Compétences</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Qualité des expériences et des réalisations de l'équipe (activités de mobilisation des connaissances, communications, colloques, encadrement d'étudiantes et d'étudiants, outils d'intervention, publications, subventions, expériences de coconstruction et de recherche en contexte partenarial, etc.)</li> <li>• Potentiel synergique des chercheurs et chercheuses, complémentarité des expertises présentes au sein de l'équipe et stratégie de collaboration interdisciplinaire anticipée</li> </ul>	<p><b>20 points</b></p>
<b>Collaboration et contribution des parties prenantes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Implication et degré de collaboration des parties prenantes dans tout le processus de recherche ainsi que dans la gouvernance du living lab</li> <li>• Bénéfices mutuels attendus du living lab, par les chercheurs et chercheuses et le ou les partenaires du ou des milieu.x ciblé.s</li> </ul>	<p><b>20 points</b></p> <p>Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70 %</p>
<b>Retombées anticipées et stratégie de mobilisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Potentiel d'innovation et de transformation des pratiques dans le.s milieu.x ciblé.s</li> <li>• Importance et portée des résultats attendus au-delà du ou des milieu.x ciblé.s</li> <li>• Stratégie de <a href="#">mobilisation des connaissances</a> (moyens proposés, publics ciblés — académiques, utilisateurs — incluant les partenaires de l'Action concertée, etc.)</li> </ul>	<p><b>20 points</b></p>
<b>Contribution à la formation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diversité des activités, tâches et responsabilités prévues pour assurer à la relève étudiante une formation à la recherche partenariale et à la coconstruction</li> </ul>	<p><b>10 points</b></p>

## 6. Dépôt de la prédemande et de la demande de financement

L'ensemble des documents requis dans le cadre de ce concours devra être déposé selon les modalités décrites plus bas, et ce, au plus tard à l'heure de clôture du concours. Aucun rappel ne sera fait et aucun document ne pourra être ajouté après la date et l'heure de clôture du concours.

Un dossier ne présentant pas tous les documents requis à l'intérieur des délais prescrits est déclaré non admissible par le Fonds.

Les instructions ainsi que le nombre de pages permises pour chacune des sections sont spécifiés directement dans les formulaires de prédemande et de demande de financement.

**Les précisions quant au contenu des documents à joindre sont présentées à l'annexe 1.**

### **Documents requis pour la prédemande**

- CV commun canadien et fichier joint des contributions détaillées du chercheur principal ou de la chercheuse principale<sup>9</sup> ;
- Formulaire électronique de prédemande dûment complété, incluant les fichiers (PDF) suivants, à joindre aux sections concernées :
  - Description de la programmation ;
  - Bibliographie.

### **Documents optionnels**

Lettres d'appui des partenaires

### **Documents requis pour la demande de financement**

- CV commun canadien et fichier joint des contributions détaillées du chercheur principal ou de la chercheuse principale et des cochercheurs et cochercheuses<sup>10</sup>
- Formulaire électronique de demande de financement dûment complété, incluant les fichiers (PDF) suivants, à joindre aux sections concernées :
  - Description du projet ou de la programmation ;
  - Bibliographie ;

<sup>9</sup> Prédemande : Seuls le curriculum vitae ([CV commun canadien](#)) et le fichier joint des [contributions détaillées](#) de la chercheuse principale ou du chercheur principal sont exigés à ce stade. Il est requis de joindre le CV commun canadien et le fichier .PDF des contributions détaillées à la section « CV commun canadien » du Portfolio électronique FRQnet. La personne candidate doit d'assurer que ceux-ci soient à jour.

<sup>10</sup> Demande de financement : Le curriculum vitae ([CV commun canadien](#)) et le fichier joint des [contributions détaillées](#) de la chercheuse principale ou du chercheur principal et des cochercheurs et cochercheuses sont exigés à ce stade. Les CCV et les fichiers joints des contributions détaillées doivent être à jour. Les cochercheurs et cochercheuses doivent donner leur consentement pour leur participation à partir de la section « En tant que cochercheur ou cochercheuse » de leur Portfolio électronique FRQnet à défaut de quoi le formulaire de demande de financement ne pourra pas être transmis.

- Justification des dépenses prévues ;
- Lettres d'appui des partenaires ;
- CV(s) abrégé(s) pour toutes les personnes répondant au statut 4<sup>11</sup> ;
- Lettre de motivation ou d'intérêt à participer au projet, précisant la nature de l'expertise qu'elles amènent et leur rôle dans le projet (statut 4e seulement).

### **Documents pouvant être requis selon les circonstances**

- Lettre pour chercheur ou chercheuse à la retraite ;
- Lettre pour chercheur ou chercheuse sous octroi ;
- Lettre pour chercheur-clinicien ou chercheuse-clinicienne ;
- Justification pour chercheur ou chercheuse de collègue.

### **Précision pour le consentement des cochercheurs et cochercheuses**

Tous les cochercheurs et cochercheuses doivent donner leur consentement pour leur participation à partir de la section « En tant que cochercheur ou cochercheuse » de leur Portfolio électronique FRQnet à défaut de quoi le formulaire de demande de financement ne pourra pas être transmis au Fonds.

---

## 7. Dates importantes

Le formulaire de **prédemande**, rempli en ligne sur le Portfolio électronique FRQnet du chercheur principal ou de la chercheuse principale, doit être transmis au plus tard le **28 septembre 2022 à 16 h**, de même que les documents à joindre.

L'annonce des résultats de l'évaluation de pertinence est prévue dans la semaine du 3 novembre 2022 et se fera par courriel.

Le formulaire de **demande de financement**, rempli en ligne sur le Portfolio électronique FRQnet, du chercheur principal ou de la chercheuse principale, doit être transmis au plus tard le **18 janvier 2023 à 16 h**, de même que les documents à joindre.

L'approbation de l'établissement gestionnaire est obligatoire à l'étape de la demande complète. Il est de la responsabilité de la chercheuse principale ou du chercheur principal de s'assurer que sa demande soit d'abord approuvée par son établissement qui doit la transmettre au Fonds dans les délais prescrits.

**L'annonce officielle des résultats est prévue dans la semaine du 27 mars 2023.**

Le début de la subvention est prévu pour le **1<sup>er</sup> avril 2023**.

---

<sup>11</sup> Le CV abrégé de chaque cochercheur ou cochercheuse répondant au statut 4 des RGC, doit être transmis au chercheur principal ou à la chercheuse principale qui les regroupera en un seul fichier PDF. Chaque CV abrégé doit respecter les [règles de présentation du CV abrégé](#).

## 8. Renseignements

### **Pour obtenir plus d'informations sur ce concours**

Marc Bélanger

Responsable de programmes

Fonds de recherche du Québec — Société et culture

Téléphone : (418) 643-7582, poste 3192

Courriel : [actions-concertees.sc@frq.gouv.qc.ca](mailto:actions-concertees.sc@frq.gouv.qc.ca) ou [marc.belanger@frq.gouv.qc.ca](mailto:marc.belanger@frq.gouv.qc.ca)

### **Pour toute question d'ordre technique**

Élizabeth Pelletier

Technicienne en administration

Fonds de recherche du Québec — Société et culture

Courriel : [elizabeth.pelletier@frq.gouv.qc.ca](mailto:elizabeth.pelletier@frq.gouv.qc.ca)

## 9. Annexe 1 — Précision sur les documents à joindre dans les formulaires

### **CV commun canadien (CCV), contributions détaillées et types de CV requis pour les cochercheurs et cochercheuses**

Veillez consulter les documents [Préparer un CV pour les Fonds](#) et fichier joint des [contributions détaillées](#), ainsi que [Exigences pour les cochercheurs et cochercheuses participant aux demandes d'aide financière](#).

### **Exception**

Tous les cochercheurs et cochercheuses relevant du statut 4 « Autres statuts en recherche » des [RGC](#) sont exemptés de soumettre un CCV. Un CV abrégé<sup>12</sup> (maximum 2 pages) doit néanmoins être fourni. Ce CV abrégé doit être produit au moyen d'un logiciel de traitement de texte, converti en format .PDF et transmis au chercheur principal ou à la chercheuse principale qui s'assurera de le joindre à la demande de financement dans la section « Autres documents ». Tous les CV abrégés doivent être regroupés et numérisés en format .PDF en un seul fichier.

### **Documents additionnels**

Des documents additionnels sont requis à l'étape de la demande de financement, pour les cochercheurs ou cochercheuses à la retraite, de collègue et sous octroi.

### **Lettre pour chercheur ou chercheuse à la retraite**

À joindre par le chercheur principal ou la chercheuse principale dans la section « Autres documents » de son formulaire de demande de financement.

Les chercheuses ou chercheurs à la retraite doivent fournir une lettre de l'établissement universitaire indiquant qu'ils possédaient, avant leur départ à la retraite, un poste régulier de professeure ou professeur, qu'ils bénéficieront pour la durée de la subvention d'un local et du soutien logistique nécessaire à la réalisation de leurs activités de recherche et qu'ils continueront, le cas échéant, à former des étudiantes et des étudiants. Une lettre trop peu documentée pourrait entraîner la non-admissibilité de la personne retraitée.

---

<sup>12</sup> [https://frqnet.frq.gouv.qc.ca/Documents/CV\\_Abrege\\_Regles\\_FRQ.pdf](https://frqnet.frq.gouv.qc.ca/Documents/CV_Abrege_Regles_FRQ.pdf)

## **Lettre pour chercheur ou chercheuse sous octroi**

À joindre par le chercheur principal ou la chercheuse principale dans la section « Autres documents » de son formulaire de demande de financement.

Les chercheuses ou chercheurs universitaires, chercheuses universitaires cliniciennes ou chercheurs universitaires cliniciens occupant au sein de leur université un poste ne menant pas à la permanence (chercheuses ou chercheurs sous octroi) doivent fournir une lettre de l'établissement universitaire indiquant qu'ils conserveront ce statut pour toute la durée de la subvention. Une lettre trop peu documentée pourrait entraîner la non-admissibilité de la personne sous octroi.

## **Justification pour chercheuse ou chercheur de collègue**

À joindre par le chercheur principal ou la chercheuse principale dans la section « Dégagement- collègues » de son formulaire de demande de financement.

Il revient au chercheur principal ou à la chercheuse principale d'identifier chaque cochercheur ou cochercheuse de collègue pour lesquels est demandé un dégagement de tâches d'enseignement et/ou un supplément statutaire. Devront y être précisés, pour chaque cochercheur ou cochercheuse de collègue invité.e à rejoindre la composition de l'équipe :

- le nom de la personne bénéficiaire du dégagement de tâches d'enseignement et/ou du supplément statutaire ainsi que son établissement collégial de rattachement ;
- l'estimation du montant réclamé pour le dégagement d'enseignement, le cas échéant ;
- la demande de supplément statutaire, le cas échéant ;
- le rôle joué par cette personne dans la recherche proposée ;
- la justification de l'utilisation des fonds alloués spécifiquement à son implication.

## **Précisions pour les chercheuses et chercheurs de collègue**

Les chercheuses et chercheurs de collègue inscrits dans une demande de subvention à titre de chercheuse principale ou chercheur principal ou de cochercheuse ou cochercheur peuvent bénéficier d'un montant statutaire de 7 000 \$ par an et demander un dégagement de la tâche d'enseignement en vertu du programme [\*Dégagement d'enseignement pour la recherche au collégial\*](#). Les chercheuses et chercheurs de collègue pressentis comme cochercheuses ou cochercheurs n'ont pas de formulaire à compléter au stade du dépôt de la demande complète. En cas d'octroi, et à la suite de l'acceptation du financement par la chercheuse principale ou le chercheur principal, le cas échéant, le formulaire les concernant spécifiquement (incluant celui de la chercheuse principale ou du chercheur principal) sera rendu disponible dans leurs Portfolios électroniques FRQnet. Toutefois, leurs CCV ainsi que le fichier joint des contributions détaillées qui l'accompagne doivent

être transmis avec le formulaire de demande complète, comme ceux de tous les autres cochercheuses et cochercheurs. Les personnes qui désirent se prévaloir de ce supplément sont invitées à lire les règles complètes de ce programme.

### **Lettre pour chercheur-clinicien ou chercheuse clinicienne**

À joindre par le chercheur principal ou la chercheuse principale dans la section « Autres documents » de son formulaire de demande de financement.

Les chercheuses cliniciennes ou chercheurs cliniciens doivent fournir une lettre de la direction du département clinique ou de la doyenne ou du doyen de la faculté précisant combien d'heures seront dégagées des obligations cliniques des cochercheuses et cochercheurs pour réaliser leur projet de recherche (seulement pour les personnes qui ne sont pas titulaires d'une bourse de carrière du FRQSC ou du FRQS).

### **Pour les personnes de statut 4e) seulement**

À joindre par le chercheur principal ou la chercheuse principale dans la section « Autres documents » de son formulaire de demande de financement.

Une lettre de motivation ou d'intérêt à participer au projet, la nature de l'expertise qu'ils ou elles amènent et leur rôle dans le projet.

## 10. Annexe 2 — Précisions sur les conditions entourant la propriété intellectuelle à l'intention des récipiendaires et des partenaires des partenaires

### **Reconnaissance des droits de propriété intellectuelle**

Le partenaire et le Fonds reconnaissent la propriété intellectuelle des titulaires d'octrois sur les données brutes originales, les travaux de recherche intérimaires et les résultats de recherche découlant des travaux financés dans le cadre de l'Action concertée.

### **Droits du partenaire et du Fonds concernant les données brutes originales, les travaux de recherche intérimaires et leur diffusion**

Toute demande relative à l'utilisation des données brutes originales et des travaux de recherche intérimaires à des fins de reproduction, de traduction, de communication au public par quelque moyen que ce soit, doit être formulée directement aux titulaires des octrois, seuls propriétaires de ces données et de ces travaux et seules personnes autorisées à fournir de telles informations, dans le respect des règles\* balisant l'utilisation et la diffusion de renseignements personnels colligés dans le cadre d'une recherche.

\*IRSC, CRSNG, CRSH, Énoncé de politique des 3 Conseils : [Éthique de la recherche avec des êtres humains](#), 1998 (avec les modifications de 2005 et, en 2011), Cadre de référence des 3 organismes sur la conduite responsable de la recherche, [Politique sur la conduite responsable en recherche](#), sept. 2015.

### **Droits du partenaire et du Fonds concernant le rapport de recherche final et sur la partie du rapport administratif final qui comprend un résumé des résultats scientifiques**

Les partenaires et le Fonds peuvent utiliser (à des fins de reproduction, de traduction, de communication au public par quelque moyen que ce soit, de représentation ou d'exécution en public, de réalisation de travaux de recherche ultérieurs, etc.) le rapport de recherche final et la partie du rapport administratif final qui comprend un résumé des résultats scientifiques. Le FRQSC s'assure auprès des titulaires d'octroi, qu'ils détiennent tous les droits permettant cette utilisation par les Parties. Pour ce faire, la mention suivante est précisée dans l'appel de propositions et au moment de l'octroi :

«En acceptant l'octroi, le ou la titulaire accorde une licence non exclusive et non transférable au partenaire de l'Action concertée et aux FRQSC et FRQS sur le rapport de recherche final et sur la partie du rapport administratif final qui comprend un résumé des résultats scientifiques. Cette licence permet de les reproduire, de les traduire, de les communiquer au public par quelque moyen que ce soit, de les représenter ou d'exécuter en public et de réaliser des travaux de recherche ultérieurs à partir des résultats qu'ils contiennent. Cette licence est accordée sans limite territoriale et sans limite de temps».

Le FRQSC s'engage à obtenir du titulaire d'octroi un engagement par voie électronique de son acceptation des termes et des conditions rattachées à l'octroi.

### **Délai de divulgation**

Tel que mentionné dans les règles du Programme *Actions concertées* ainsi que dans les appels de propositions, dans le cas où le Fonds ou leur partenaire requièrent un délai de divulgation du rapport de recherche final ou des rapports de recherche intérimaires par le ou la titulaire d'octroi, les Parties et les autres Partenaires, le cas échéant, s'entendent avec le ou la titulaire de l'octroi quant au délai à respecter avant de divulguer ces documents. Normalement, le délai ne devrait pas excéder un mois suite à la validation administrative par le FRQSC et la transmission du document aux partenaires. Toutefois, ce délai peut exceptionnellement être plus long lorsqu'un événement majeur est prévisible (par exemple, la tenue d'une commission parlementaire). Dans ces cas, le délai sera discuté par les Parties et le ou la titulaire d'octroi lors d'une rencontre de suivi.

### **Citations appropriées**

Le partenaire et le Fonds s'engagent à respecter les règles de citations habituelles en milieu universitaire en toute circonstance, notamment dans le cas de travaux ultérieurs qui s'appuieraient sur les résultats de recherche.

## 11. Annexe 3 — Dépenses admissibles

TYPE DE SECTION	CATÉGORIE	LIVING LAB	CHERCHEUR DE COLLÈGE (pour information)
Soutien aux étudiantes et étudiants - rémunération	Étudiantes et étudiants du collégial — rémunération (incluant les avantages sociaux)		
	Étudiantes et étudiants de 1 <sup>er</sup> cycle — rémunération (incluant les avantages sociaux)		
	Étudiantes et étudiants de 2 <sup>e</sup> cycle — rémunération (incluant les avantages sociaux)		
	Étudiantes et étudiants de 3 <sup>e</sup> cycle — rémunération (incluant les avantages sociaux)		
	Stagiaires postdoctoraux — rémunération (incluant les avantages sociaux)		
Soutien aux étudiantes et étudiants - bourses et compléments de bourses	Étudiantes et étudiants du collégial — bourses		
	Étudiantes et étudiants de 1 <sup>er</sup> cycle — bourses		
	Étudiantes et étudiants de 2 <sup>e</sup> cycle — bourses		
	Étudiantes et étudiants de 3 <sup>e</sup> cycle — bourses		
	Stagiaires postdoctoraux — bourses		
Soutien au personnel hautement qualifié	Techniciennes et techniciens de recherche — rémunération (incluant les avantages sociaux)		
	Professionnelles et professionnels de recherche — rémunération (incluant les avantages sociaux)		
Soutien au personnel administratif	Personnel administratif - rémunération (incluant les avantages sociaux)		
Soutien aux chercheuses et chercheurs et aux partenaires	Chercheuses et chercheurs de collège - Dégagement		**
	Chercheuses et chercheurs universitaires - Dégagement	*	
	Partenaires - Dégagement		

TYPE DE SECTION	CATÉGORIE	LIVING LAB	CHERCHEUR DE COLLÈGE (pour information)
Honoraires et dédommagement	Conférencières et conférenciers invités		
	Chercheuses et chercheurs invités		
	Services ou expertises scientifiques ou non scientifiques		
	Artistes professionnels		
	Participant·es et participants de l'étude		
Frais de déplacement et de séjour	Déplacements liés à la recherche		
	Congrès (séminaires, symposiums, conférences)		
Matériel, équipements et ressources	Matériel et fournitures de recherche		
	Sécurité et élimination sûre des déchets		
	Équipements (achat, location, coûts d'exploitation, entretien, installation, réparation)		
	Ressources liées aux activités cliniques		
	Animaux de laboratoire		
	Transport de matériel et d'équipement		
	Achat et accès à des banques de données		
	Fournitures informatiques		
Frais de télécommunication	Télécommunications		
Frais de diffusion et de transfert de connaissances	Reprographie et traduction		
	Publications démontrant la contribution de la production à l'avancement des connaissances, destinées à la communauté de la recherche		
	Plateformes numériques : sites Web et médias sociaux		
	Organisation d'événements ou d'activités		

Dépenses non admissibles

\* Un déchargement de tâche par année est autorisé pour le chercheur principal ou la chercheuse principale

\*\* Ces fonds (déchargement de la tâche d'enseignement et supplément statutaire) s'ajoutent au montant de la subvention demandée et sont conditionnels à la disponibilité des crédits au moment de l'octroi.

## 12. Annexe 4 – Note de clarification pour la participation des personnes des milieux de pratique

### **Rôle et implication sur le type de dépenses admissibles**

Les personnes des milieux de pratique, dans le cadre duquel se déroule le projet de recherche-action, sont impliquées dans la démarche à différents degrés. C'est la nature de leur implication qui détermine si elles peuvent faire partie des « Cochercheuses ou cochercheurs » ou apparaître dans la section « Collaboratrices ou collaborateurs ». Chacun des rôles est assorti de règles distinctes quant aux dépenses admissibles et aux exigences relatives à la présentation de l'équipe dans la demande de subvention.

### **Cochercheuses ou cochercheurs**

La personne des milieux de pratique inscrite dans la section « Cochercheuses ou cochercheurs » du formulaire électronique a une contribution significative aux différentes étapes du projet, tant dans l'identification des besoins de connaissances, que dans la conceptualisation et la réalisation du projet. Sa contribution est justifiée par sa connaissance des milieux de pratique et des savoirs qui en découlent.

La personne des milieux de pratique qui répond à la définition du statut 4 c), tel que précisée dans les Règles générales communes<sup>13</sup>, doit fournir un CV abrégé d'un maximum de 2 pages (format PDF) qui résume, en lien avec le projet et dans cet ordre : 1) la formation académique et les emplois ; 2) l'expérience professionnelle et le leadership et 3) les expertises et les contributions pertinentes pour la réalisation de la proposition transmise aux FRQ. Ce CV abrégé doit être joint dans le formulaire de demande de la chercheuse principale ou du chercheur principal et il sera considéré pour l'évaluation du critère portant sur la composition de l'équipe.

La chercheuse principale ou le chercheur principal peut prévoir un montant dans son budget pour permettre de dégager la personne des milieux de pratique d'une partie de ses tâches régulières afin qu'elle puisse consacrer du temps à la recherche. Les sommes demandées devront être inscrites dans le type de section intitulé « Soutien aux chercheurs et aux partenaires » de la grille de prévision budgétaire du formulaire (catégorie « Partenaires – Dégagement »). En aucun cas, le dédommagement ne peut constituer un salaire. Il pourra cependant servir à payer les frais liés à la participation de cette personne au projet et à offrir une compensation à l'employeur pour le remplacement de cette personne pendant la durée de l'activité, le cas échéant.

Une justification détaillée des sommes demandées de même qu'une description des tâches assumées par la personne des milieux de pratique devront apparaître dans le fichier à joindre dans la section « Budget » du formulaire de demande.

---

<sup>13</sup> Statut 4 c) *Personne des milieux de pratique* : personne dont la contribution au projet ou à la programmation repose sur ses compétences et connaissances pratiques et non sur son expertise en recherche ou en recherche-crédation. La personne est employée par une organisation québécoise. Ses compétences et connaissances, autres qu'artistiques ou littéraires, peuvent être de diverses natures, notamment professionnelles, techniques ou pratiques.

## **Membre de l'équipe inscrit dans la section « Collaboratrices ou collaborateurs »**

La personne des milieux de pratique inscrite dans la section « Collaboratrices ou collaborateurs » du formulaire de demande a une contribution occasionnelle ou ciblée sur un ou des aspects spécifiques du projet de recherche-action en raison de sa connaissance du milieu. Cette personne participe au déroulement de la recherche et peut notamment faciliter les liens avec le milieu.

## 13. Annexe 5 — Grille de signification des notes utilisée au FRQSC

	%	QUALIFICATIF	DESCRIPTIF
<b>RECOMMANDÉ POUR FINANCEMENT</b>	90-100 %	Exceptionnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>Présente des forces ou des qualités qui excèdent la norme d'excellence<sup>1</sup></li> </ul>
	80-89,9 %	Excellent	<ul style="list-style-type: none"> <li>Satisfait à la norme d'excellence</li> <li>Certaines améliorations sont néanmoins possibles/envisageables</li> </ul>
	70-79,9 %	Très bien	<ul style="list-style-type: none"> <li>Satisfait partiellement à la norme d'excellence</li> </ul>
<b>70 %</b> ➔ Seuil de passage pour un critère éliminatoire et de recommandation pour financement d'une demande			
<b>NON RECOMMANDÉ POUR FINANCEMENT</b>	60-69,9 %	Bien à faible	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ne satisfait pas à la norme d'excellence</li> <li>Comporte des faiblesses ou des lacunes importantes à majeures nécessitant des améliorations ou des ajustements substantiels</li> </ul>
	59,9 % et moins	Inadéquat / Insuffisant	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ne répond pas au critère examiné ou ne permet pas de l'évaluer en raison d'informations manquantes ou incomplètes</li> </ul>

### ÉCHEC

La demande de financement (ou prédemande) **n'atteint pas le seuil de passage sur un critère éliminatoire ou le seuil de recommandation pour financement**

<sup>1</sup>**NORME D'EXCELLENCE** : Présente le niveau d'originalité, de pertinence, de précision ou de qualité qui correspond aux meilleurs standards dans le domaine, considérant les particularités des communautés (ex. : étudiant.e.s, chercheur.e.s, praticien.ne.s, etc.) auxquelles le programme s'adresse.